

L'INFERNAL

TRAIL DES VOSGES

20
21



#INVOSGESWETRAIL
#LINFERNAL2021

13^{ÈME} Édition
0 9 - 1 2 S E P



JE VOIS
L'RVIE EN
VOSGES



STADE DES PERREYS
Saint-Nabord, Vosges

R È G L E M E N T

DE L'ÉDITION 2021

WWW.LINFERNALTRAILDESVOGES.COM

PRÉAMBULE

L'Infernal Trail des Vosges est un événement de courses à pied organisé du 9 au 13 septembre 2021 par l'association Infernal Trail Organisation. Cette manifestation est en accord avec la réglementation des courses hors stade. L'ensemble des infrastructures nécessaires à l'Infernal Trail des Vosges se trouvent sur le Stade des Perrey à Saint-Nabord dans le département des Vosges.

Ce document définit :

- Le règlement sportif de l'événement
- Les informations relatives à l'utilisation des données

Le présent document vient compléter les conditions d'utilisation de la plateforme d'inscription en ligne de notre partenaire « Sporkrono ».

Aussi, l'organisation se réserve le droit de réviser et de mettre à jour le règlement à tout moment ; veuillez le consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris la publication complète de celui-ci après modification sur le site officiel de l'Infernal Trail des Vosges : www.linfernaltraildesvosges.org

OBJET

Les épreuves **IT200**, **IT120**, **IT60** (+relais), **IT30** (+relais), **IT15**, **L'INFERNAL 100%** ainsi que **L'INFERNAL RUN** et **Mini RUN** sont des courses de montagne à allure libre, ouvertes aux seniors, vétérans, hommes et femmes, licenciés ou non et en semi-autosuffisance. L'INFERNAL RUN et Mini RUN sont des courses constituées d'obstacles naturels et artificiels nécessitant une adaptation de l'évolution du coureur.

PARCOURS

Les parcours sont tracés et élaborés dans la montagne vosgienne avec 90 % de chemins et sentiers balisés. Les départs et les arrivées de toutes les courses se font au Stade des Perrey à Saint-Nabord hormis pour la course «100%» dont le départ s'effectue à Remiremont (navettes disponibles depuis le stade des Perrey).

RETRAIT DES DOSSARDS

Les retraits de dossards seront possibles uniquement sur présentation des pièces suivantes :

- **Votre licence ou certificat médical** (uniquement, si celui-ci n'a pas été déposé et validé en amont sur votre compte « Sporkrono ») ;
- **Votre validation d'inscription** ;
- **Votre pièce d'identité recevable.**



INFORMATIONS COURSES

	IT200	IT120	IT60	IT60 relais	IT30	IT30 relais	IT15	100%	RUN	MINIRUN
Horaire départ	10/09/2021 00:00:00	11/09/2021 00:00:00	11/09/2021 09:00:00	11/09/2021 09:00:00	12/09/2021 09:00:00	12/09/2021 09:00:00	11/09/2021 15:00:00	12/09/2021 11:00:00	11/09/2021 17:00:00	12/09/2021 14:30:00
Date d'ouverture (et heure si besoin)	01/01/2021 00:00:00									
Limitation	250	500	800	50 équipes	900	50 équipes	600	800	1500	1500
Année de naissance	2001 et avant	2001 et avant	2001 et avant	2003 et avant	2001 et avant	2003 et avant	2005 et avant	2006 et avant	2006 et avant	2006 et 2013
Distance / dénivelé	203 km / 10000m D+	122 km / 5700m D+	68 km / 2800m D+	68 km / 2800m D+	33 km / 1200m D+	33 km / 1200m D+	15 km / 500m D+	12 km / 400m D+	8,5 km	2,5 km
Temps max de course	61h	30h	15h	15h	6h30	6h30	3h	2h	3h	2h
Date de clôture souhaitée	05/09/2018 23:59:59	05/09/2018 23:59:59	05/09/2018 23:59:59	05/09/2018 23:59:59	07/09/2018 23:59:59	07/09/2018 23:59:59	07/09/2018 23:59:59	07/09/2018 23:59:59	07/09/2018 23:59:59	07/09/2018 23:59:59
Date de fin de dépôt des pièces justificatives	07/09/2018 23:59:59									
Label FFA		Régional	Régional		National (TTN)					
Points I-TRA	En cours	En cours	En cours		En cours					
Nombre équipiers				Equipe 3 coureurs		Equipe 3 coureurs				

Le nombre maximum d'inscrits pourra être revu à la baisse en fonction des contraintes sanitaires effectives à cette période, dans ce cas, les personnes seront retenues suivant l'ordre d'inscription, et les personnes non retenues seront remboursées à 100% (hors frais de plate-forme).

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et pendant l'ensemble de la course. Il doit toujours être positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac, la jambe ou le bras.

Le nom et le logo des partenaires ne doivent pas être modifiés ou cachés. Les dossards sont inscriptibles au verso pour y faire figurer des informations spécifiques au coureur (rhésus, numéro de téléphone, traitements médicaux, etc...).

RÉSULTATS

Les résultats seront consultables à l'arrivée et ils seront également disponibles sur le site internet de l'événement.

Classements disponibles : IT200, IT120, IT60 et IT30 et IT15 (10 premiers hommes et 5 premières femmes) consultables après la course.

REMISE DES PRIX & PASTA PARTY

La remise des prix sera faite à la suite des arrivées des courses. Or, pour les courses suivantes : IT200, IT120 et IT30, la remise des prix se fera le dimanche aux alentours de 13h00.

La Pasta-Party est incluse dans les frais d'inscription de l'IT200 et de l'IT120. La participation à la Pasta-Party pour les accompagnants et visiteurs est possible et est fixée au tarif de 8€ en prépaiement et à 9€ sur place.



HORAIRES ET LIEUX

JEUDI 09 SEPTEMBRE 2021	
Retrait des dossards (Clôture 1h avant le début de l'épreuve concernée)	14 h 00 – 23 h 30
Sophrologie (IT200)	17 h 00
Pasta-Party (IT200)	à partir de 18 h 00
Café	à partir de 22 h 30
Contrôle du sac (IT200)	à partir de 23 h 15
VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2021	
Départ IT200	0 h 00
Retrait des dossards (Clôture 1h avant le début de l'épreuve concernée)	16 h 00 – 23 h 30
Sophrologie (IT120)	17 h 00
Pasta-Party (IT120)	à partir de 18 h 00
Café	à partir de 22 h 30
Contrôle du sac (IT120)	à partir de 23 h 15
SAMEDI 11 SEPTEMBRE 2021	
Départ IT120	0 h 00
Retrait des dossards (Clôture 1h avant le début de l'épreuve concernée)	7 h 00 – 20 h 00
Contrôle du sac (IT60)	à partir de 8 h 15
Arrivée 1 ^{er} concurrents IT200	vers 8 h 00
Départ IT60	9 h 00
Arrivée 1 ^{er} concurrents IT120	vers 14 h 45
Départ IT15	15h 00
Arrivée 1 ^{er} concurrents IT60	vers 16 h 15
Départ de LINFERNAL RUN	17 h 00
Remise des Prix IT60	vers 17 h 30
DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 2021	
Retrait des dossards (Clôture 1h avant le début de l'épreuve concernée)	7 h 00 – 14 h 00
Départ IT 30	9 h 00
Départ de LINFERNAL 100%	11 h 00 de Remiremont
Arrivée 1 ^{er} concurrents IT60	vers 10 h 45
Arrivée 1 ^{er} concurrents IT30	vers 11 h 30
Réunion partenaires, presse, élus et l'association « Une note de bonheur »	11 h 30
Remise des Prix IT200, IT120 et IT30	à partir de 13 h00
Départ de LINFERNAL Mini RUN	14 h 30

BALISAGE

Le balisage se fera à l'aide de ruban de signalisation en hauteur. Le balisage sera renforcé par un marquage au sol pour les zones de croisement. Pour la partie de nuit, une signalisation fluorescente adaptée sera utilisée afin d'offrir une meilleure visibilité aux coureurs.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires. De plus, certaines traversées à risques seront contrôlées par des signaleurs.



SECOURS ET SÉCURITÉ

SECOURS

Les secours et soins aux coureurs et au public sont assurés par des médecins, secouristes de la protection civile, infirmiers, podologues et kinésithérapeutes. Compte tenu de l'aspect spécifique de L'INFERNAL TRAIL des VOSGES, les moyens de secours seront mobiles.

Un poste de secours est accessible au Stade des Perrey à Saint-Nabord (épicerie de la manifestation). Aussi, une équipe médicale est en permanence au PC COURSE afin d'apporter en permanence un avis médical et de mobiliser des moyens en fonction des appels.

Chaque coureur est dans l'obligation de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Le médecin officiel est habilité à disqualifier un participant s'il constate et juge qu'il est inapte à continuer l'épreuve. Ainsi, il est habilité à :

Faire évacuer un participant par les moyens internes à l'organisation ;
Demander un transfert à l'hôpital si l'état de santé l'oblige ;
Effectuer des soins sur l'ensemble de la manifestation de L'Infernal Trail des Vosges.

Si le PC COURSE n'est pas joignable ou que vous n'avez pas un signal réseau permettant d'appeler les secours interne à l'organisation :

18 : Pompiers
17 : Police & Gendarmerie
15 : SAMU (service d'aide médicale urgente)

SÉCURITÉ

En cas d'abandon, le coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du ravitaillement ou le signaleur le plus proche et lui rendre son dossard. A défaut, il faut prévenir le responsable de course par téléphone sur le numéro de secours communiqué aux participants.

Les cycles et engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Il est interdit de courir avec un chien sur toutes les épreuves hormis le 100% (obligatoirement avec une laisse). Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les participants devront se conformer au code de la route.

Tout concurrent souhaitant poursuivre la course hors délai ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.



MATÉRIELS OBLIGATOIRES

L'Infernal Trail des Vosges est un événement de courses à pied organisé du 9 au 13 septembre 2021 par Pour accéder à la ligne de départ, un contrôle des sacs est effectué par l'organisation. Vous devez impérativement porter sur vous l'ensemble du matériel se trouvant dans le tableau ci-dessous. Le matériel décrit est le kit minimum obligatoire pour participer à l'Infernal Trail des Vosges. Chaque participant est libre d'ajouter le matériel qu'il estime nécessaire pour son épreuve.

Le téléphone portable est obligatoire pour toutes les courses hormis le 100%, RUN et MINIRUN. En cas de non-respect du règlement, l'organisation ne pourra être tenue pour responsable.

L'organisation remettra une étiquette de couleur pour chaque sac/base de vie, et ce, à tous participant de l'IT200 et IT120 pour le transfert de ses affaires personnelles sur les bases de vie.

Depuis 2020 et dans le cadre d'un engagement pour l'écologie, l'Infernal Trail des Vosges ne met plus à disposition de gobelets sur les ravitaillements. Chaque coureur devra être muni de son gobelet personnel. L'organisation se réserve le droit de refuser l'accès à la ligne de départ si le participant ne possède pas son propre gobelet.

L'INFERNAL	IT200	IT120	IT60	IT30	IT15
Lampe frontale (en bon état de marche)	X	X	X		
Jeu de pile de rechange pour frontale	X	X			
Téléphone mobile (61h d'autonomie pour le 200km et 30h pour le 120km) Communication du N° de tél au retrait de dossard – N° de secours mémorisé.	X	X	X	X	
Bande élastique adhésive (élastoplast)	X	X	X		
Couverture de survie	X	X	X		
Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps	X	X	X	Conseillé	Conseillé
Boisson contenance 1l mini (Camel bak, bidon ou ceinture)	X	X	X		
Réserves alimentaires	X	X	X		
Sifflet	X	X	X		

Matériel obligatoire additionnel

- Aspi venin (IT200 et IT120)

Matériel fortement recommandé

- Pommade pour piqûres de guêpes et insectes, pommade nok.
- L'Organisation ne sera pas en mesure de fournir de la pommade en cas de blessure. L'équipe médicale se réserve le droit d'utiliser ses ressources en pommade uniquement en cas d'urgence et de blessure conséquente.



Matériel recommandé

- Vêtements chauds de rechange, bonnets et gants, indispensables en cas de mauvaises conditions climatiques ;
- Couteau ou ciseaux afin de couper la bande élastique adhésive (élastoplast) ;
- Aspirateur à venin, pommade pour piqûres de guêpes et insectes, pommade nok.

Les bâtons sont tolérés sur les épreuves IT200, IT120, IT60, IT30, IT15 et 100% et à condition d'être conservés du début à la fin de l'épreuve.

Les épreuves sont organisées dans le plus pur esprit sportif du Trail, sont interdits : suiveur motorisé, ravitaillement sauvage, jet de ravitaillement usagé hors des zones de ravitaillement, circulation en dehors du sentier balisé, dégradation volontaire de la flore et toutes autres entraves au respect du parcours balisé et de l'environnement traversé. Toute attitude contraire à ce principe entraînerait la disqualification du coureur.

CONTRÔLES ET RAVITAILLEMENTS

CONTRÔLES

Chaque dossard est muni d'une puce électronique fixé au dos de celui-ci. Les puces ne doivent pas être décrochées. Elles servent au bon fonctionnement du chronométrage et au contrôle des points de passage obligatoire (hormis les courses 100%, RUN et MINIRUN).

Des contrôles du parcours et des sacs seront effectués par des commissaires de course. Tout coureur classé qui ne serait pas passé à un ou plusieurs points de contrôle sera disqualifié et retiré des classements. Tout coureur dont le sac ne disposera pas du matériel obligatoire sera disqualifié.

Des contrôles anti-dopage pourront être effectués par les autorités habilitées, selon les dispositions du Ministère de la Jeunesse et des Sports.*

Les litiges sont réglés par le directeur de course. En cas de contestation, les décisions du directeur de course seront sans appel.

RAVITAILLEMENTS & BASES DE VIE

Les ravitaillements proposent boissons liquides et alimentation solide, mais l'autonomie alimentaire solide est recommandée. Des points d'eau intermédiaires seront installés si les conditions climatiques l'exigent.

Les bases de vie sur l'IT200 et l'IT120 seront communiquées une fois les parcours 2021 validés. Un système d'identification sera remis à chaque coureur au départ des deux courses. Les sacs seront véhiculés par l'organisation.

Les bases de vies disposeront de sanitaires et il est possible que sur certaines d'entre elles des douches soient accessibles. Un espace sanitaire est également disponible sur le Stade des Perrey à l'espace médical qui est réservé à nos épreuves d'ultra-trail. Des douches seront accessibles, ainsi que des vestiaires et des toilettes sur le Stade.



INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent uniquement via la plateforme partenaire Sporkrono par paiement sécurisé et par carte bancaire. L'ouverture des inscriptions a lieu le 1er Janvier 2021 uniquement sur le site https://sporkrono-inscription.fr/infernal-trail-vosges-2021/select_competition

Les tarifs sont les suivants :

IT200 – Pasta incluse : 160 Euros (hors frais internet) (pas d'inscription sur place)

- **Clôture définitive des inscriptions par internet le dimanche 05/09 minuit.**

IT120 – 120 Euros (hors frais internet) (pas d'inscription sur place)

- **Clôture définitive des inscriptions par internet le dimanche 05/09 minuit.**

IT60 - Individuel 60 Euros (hors frais internet) (pas d'inscription sur place)

- **Clôture définitive des inscriptions par internet le dimanche 05/09 minuit.**

IT60 Relais - 75 Euros par équipes (hors frais internet) (pas d'inscription sur place)

- **Clôture définitive des inscriptions par internet le dimanche 05/09 minuit.**

IT30 : Individuel 30 Euros (hors frais internet) 30 Euros sur place

- **Clôture définitive des inscriptions par internet le dimanche 05/09 minuit.**

IT30 Relais - 45 Euros par équipes (hors frais internet) (pas d'inscription sur place)

- **Clôture définitive des inscriptions par internet le dimanche 05/09 minuit.**

100% : 10 Euros (hors frais internet) 10 Euros sur place

- **Clôture définitive des inscriptions par internet le dimanche 05/09 minuit.**

IT15 : 15 Euros (hors frais internet) 15 Euros sur place

- **Clôture définitive des inscriptions par internet le dimanche 05/09 minuit.**

RUN : 30 Euros (hors frais internet) 35 Euros sur place

- **Clôture définitive des inscriptions par internet le dimanche 05/09 minuit.**

MINIRUN : Gratuit inscription uniquement en ligne

- **Clôture définitive des inscriptions par internet le dimanche 05/09 minuit.**

Il y a la possibilité de s'inscrire sur place le jour de la course, pour toutes les courses hormis l'IT200, l'IT120, l'IT60 et l'IT30. Clôture des inscriptions sur place 1 heure avant le début de chaque course.

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée et se déroulent selon la procédure suivante :

Inscription et paiement sur le site internet de L'INFERNAL TRAIL DES VOSGES (<https://linfernaltraildesvosges.org>) via notre partenaire Sporkrono.

Confirmation de l'inscription après validation de la photocopie de licence ou un certificat médical.

Les inscriptions ne seront définitives qu'à la réception complète de tous les éléments du dossier d'inscription (certificat médical ou licence).

Aucune inscription ou pré-inscription ne sera prise en compte si elle est faite par téléphone, fax ou autre moyen de communication.



CERTIFICAT MÉDICAL ET LICENCES

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, les participants (hors 100% et RUN et MINI RUN) sont tenus d'être titulaires soit :

1°) D'une licence en cours de validité à la date de la course.

- Une Licence d'Athlétisme Compétition délivré par la Fédération Française d'Athlétisme.
- Une Licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP.

Dans ce cas, la mention de « non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition » doit apparaître de façon précise, par tous les moyens, sur la carte Licence.

2°) D'un certificat médical de « non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou de la « course à pied ou du trail en compétition » datant de moins d'un an (ou sa photocopie certifiée conforme par le titulaire).

Aucune inscription pour les épreuves chronométrées ne pourra être validée sans licence (en cours de validité à la date de la course) ou d'un certificat médical de moins d'un an à la date de la course. Aucun autre document ne sera accepté. Les Licence/CM devront être obligatoirement déposés en ligne sur le site d'inscription.

ANNULATION D'INSCRIPTION

À l'inscription, les coureurs peuvent souscrire une assurance annulation coureur. Elle vous permet de bénéficier d'un remboursement du montant de votre inscription si vous veniez à ne pas pouvoir vous rendre à la course pour diverses raisons (professionnelles, panne de véhicule, intempéries, etc...).

Dans le cas contraire, il n'y aura pas de possibilité de remboursement suite à une obligation d'annulation (blessure par exemple), mais il est possible, sur le site d'inscription, d'échanger son dossard avec une personne de son choix.

MODIFICATION ET ANNULATIONS DES ÉPREUVES

En cas de force majeure (intempéries par exemple) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter les épreuves en cours ou même d'annuler les épreuves et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation et ses représentants.

En raison des risques sanitaires liés au coronavirus, la manifestation peut être annulée par la préfecture. Si tel était le cas, l'Infernal Trail Organisation remboursera à 100% les inscriptions (hors frais de gestion).

SPONSORS & PARTENAIRES INDIVIDUELS

Du fait que des partenaires et des sponsors s'engagent avec l'Infernal Trail des Vosges, les coureurs qui sont sponsorisés ont le droit de faire apparaître les logos de leurs sponsors ou de leurs partenaires, mais cela uniquement sur les vêtements et le matériel qu'ils utilisent à travers la course. Les drapeaux et autres affichages sont strictement interdits au sein du sas départ, sur l'ensemble du parcours et sur la ligne d'arrivée. Les seuls drapeaux autorisés sur la ligne d'arrivée sont les drapeaux liés à une nation.



DROIT À L'IMAGE

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, reprise à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires. L'organisation se réserve le droit de transmettre ce droit à l'image à tout média via une accréditation interne à la direction de course.

A ce titre, le coureur autorise expressément l'Infernal Trail Organisation à concéder les mêmes droits sur son image aux partenaires de l'événement.

PRISES D'IMAGES AÉRIENNES

Nous informons l'ensemble des participants que des aéronefs télépilotés (drones) pourront être utilisés par l'organisation pour la réalisation d'images et de contenus liées à l'événement.

DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles communiquées par les participants à l'organisation sont destinées uniquement au comité de direction de l'Infernal Trail Organisation qui est l'association organisatrice de l'Infernal Trail des Vosges.

À la suite de l'événement, les informations concernant votre performance sportive (résultats) sont publiées sur le site officiel de l'Infernal Trail des Vosges (www.linfernaltraildesvosges.org). Vos résultats associés à votre nom et prénom sont susceptibles d'être repris par les médias accrédités.

Si vous n'êtes pas en accord avec cette démarche, et que vous souhaitez vous opposer à cette publication, vous devez obligatoirement communiquer votre décision à l'adresse suivante : informatique@linfernal-trail.org. Cette démarche doit impérativement être effectuée avant le 15 Août 2021.

Par l'intermédiaire de l'Infernal Trail Organisation, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires (uniquement via le système de communication de l'Infernal Trail des Vosges).

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation: par email à l'adresse informatique@linfernaltrail.org.

Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures – jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

Vous êtes susceptibles de recevoir par e-mail, des offres promotionnelles des partenaires commerciaux de l'Infernal Trail Organisation. Les données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale, sous réserve que vous ayez coché la case prévue à cet effet lors de votre inscription sur le site d'inscription de notre prestataire « Sporkrono ».



ASSURANCES

- **Responsabilité civile**

Une garantie responsabilité civile est souscrite par l'association l'Infernal Trail Organisation.

- **Individuelle accident**

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

- **Les organisateurs ne sont pas responsables :**

Des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

ÉDITION & PUBLICATION

L'Infernal Trail Organisation, association organisatrice

Version n°1 | Edité le 28/12/2020 - Publié le 31/12/2020



L'INFERNAL

TRAIL DES VOSGES



CONTACTS INFERNAL TRAIL ORGANISATION

PRÉSIDENT : Jean-Baptiste Devoille • direction@linfernaltrail.org

RESP. TECHNIQUE : Elliott Ledain • technique@linfernaltrail.org

RESP. COMMUNICATION : Yohann Véronèse • communication@linfernaltrail.org

RESP. INFORMATIQUE : Alain Flageollet • informatique@linfernaltrail.org

RESP. SANTÉ : Laurence Miclo • medical@linfernaltrail.org

Pour toutes autres demandes :
secretariat@linfernaltrail.org ou hello@linfernaltrail.org

CONCEPTION GRAPHIQUE

Yohann Véronèse • yveronese@yeproduction

CRÉDIT PHOTO

INFERNAL TRAIL ORGANISATION (ITO)

©Philippe Roess • communication@linfernaltrail.com

RÉDACTION

INFERNAL TRAIL ORGANISATION (ITO)

communication@linfernaltrail.com



[@LinfernalTraildesVosges](https://www.facebook.com/LinfernalTraildesVosges)



[@LinfernalTrail](https://www.instagram.com/LinfernalTrail)



[@LinfernalTrail](https://twitter.com/LinfernalTrail)



[@LinfernalTraildesVosges](https://www.youtube.com/LinfernalTraildesVosges)

www.linfernaltraildesvosges.com

L' U L T R A T R A I L V O S G I E N

#INVOSGESWETRAIL



L'INFERNAL

TRAIL DES VOSGES

É D I T I O N 2 0 2 1



WWW.LINFERNALTRAILDESVOSES.COM

hello@linfernailtraildesvosges.com